



9. Présentation du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est la seule organisation professionnelle à représenter les **20 métiers** de la distribution et des services de l'automobile, du véhicule industriel, des cycles et motocycles en France.

Depuis plus d'un siècle, le CNPA est l'interlocuteur incontournable des professionnels de l'automobile auprès des pouvoirs publics et des différents acteurs de la vie économique et sociale.

Le CNPA est le maître d'œuvre de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile à laquelle **90 000 entreprises** et **451 000 salariés** sont rattachés. Il favorise à ce titre une politique sociale adaptée aux besoins des entreprises et à leurs attentes.

Le CNPA assure trois missions essentielles :

- **La défense des intérêts de la Profession.** C'est faire valoir les revendications des professionnels jusque dans les plus hautes instances nationales et européennes.
- **Des services de proximité pour l'entreprise.** C'est épauler au quotidien le chef d'entreprise grâce à un large éventail de services sur mesure.
- **La prospective sur les métiers.** C'est anticiper les évolutions techniques et réglementaires de manière très pragmatique.

Le CNPA participe activement à tous les travaux des principales organisations interprofessionnelles et consulaires nationales : MEDEF, CGPME, CNAMS, CdCF et UPA. Le CNPA est aussi un interlocuteur privilégié des Chambres de Métiers et des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Il est enfin très présent au sein de plusieurs organisations européennes et internationales, dont le **CECRA** (Conseil européen du commerce et de la réparation automobile), **Leaseurope** (Loueurs), **l'EGARA** (Recycleurs) ou **l'EFA** (Auto-écoles).

Il administre ou préside les institutions paritaires de la Branche, notamment au niveau de la formation (ANFA) et de la retraite et Prévoyance (IRP Auto).

Le CNPA regroupe :

- **200 collaborateurs**
- **1700 élus**
- **un réseau territorial de 68 délégations**

*Président National : **Patrick Bailly***

*Délégué Général : **Xavier Horent***

Siège social à Suresnes (92).



10. Le CNPA dans le 65

Le CNPA des Hautes-Pyrénées apporte un service de proximité, de conseil, d'information et d'assistance au bénéfice de ses entreprises locales. Il représente et défend les intérêts de près de **360 entreprises** du commerce, de la réparation et des services de l'automobile, soit plus de **1.410 salariés**.

Présent dans les organismes consulaires et dans différentes institutions représentatives départementales, il agit au plus près du terrain pour soutenir les initiatives et fédérer les énergies de chacun.

Dans les années précédentes, le CNPA a associé la Sécurité Routière aux Salons de l'Auto en mettant un emplacement à leur disposition afin de sensibiliser le public aux différents dangers liés à la conduite.

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'opération Lumière et Vision et en partenariat avec la Prévention Routière, nos professionnels procèdent gratuitement aux divers contrôles sur les places publiques des principales villes du département. En automne 2010, 501 véhicules ont été contrôlés.

Cette année, le CNPA des Hautes-Pyrénées a invité à son Assemblée Générale les responsables de la CARSAT pour informer et aider les professionnels à prévenir les risques professionnels, en particulier chimiques, dans leur établissement.

Avec l'opération **Prévenir le Risque Routier en Entreprise**, le CNPA veut aller plus loin en proposant **gratuitement** l'expertise des professionnels de l'automobile en matière de risque routier à toutes les entreprises du département.

Président Départemental : **Alain DURAN**
Vice-président : **Pierre GUIBOUX**
Secrétaire Départementale : **Maité LAFOURCADE**

Siège : Résidence Galamaz
2, rue Lamartine
65000 TARBES
Tél. 05.62.93.42.29
Fax 05.62.34.94.99
Email : s65@cnpa.fr

Contact presse :
Maité LAFOURCADE
Contact Tél : 05.62.93.42.29 - Fax : 05.62.34.94.99
Email : s65@cnpa.fr